

BTS

ÉLECTROTECHNIQUE

EN APPRENTISSAGE

LE MÉTIER

L'activité du technicien et de la technicienne supérieur en électrotechnique est centrée sur les secteurs d'activité de la production industrielle, du tertiaire, de l'habitat, du transport et de la distribution de l'énergie électrique, des réseaux des réseaux de communication, des infrastructures et des bâtiments « intelligents », de l'industrie et des équipements électriques des véhicules.

Le technicien et de la technicienne supérieur en électrotechnique est un spécialiste des installations électriques « intelligentes », qui intègrent les technologies numériques, communicantes et les objets connectés au service des enjeux énergétiques. Le technicien, la technicienne conçoit, optimise et maintient ces installations électriques depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations, en intégrant des solutions techniques variées et innovantes

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Étude technique et économique de solutions.
- Concevoir, réaliser, planifier la réalisation et maintenir en fonctionnement ses solutions.
- Définir, dimensionner des équipements électriques et des automatismes.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Agent de Maîtrise Maintenance.
- Assistant Électrotechnicien.
- Chef de chantier en installations électriques.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un bac.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 6 périodes de 2 à 4 semaines en centre de formation. Le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1420h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.



2 ANS



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du lycée Charles Coulomb - 16000 ANGOULEME
Tél. : 05 45 61 83 00
Contact : DDFPT et Proviseur Adjoint

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle.
- Formation complémentaire.
- École d'ingénieurs.

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
à partir de 10108€	à 100% par les OPCA	à partir de 5500€	à 100% par le CNFPT

* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2024-2025

- Taux de présentation aux examens : 100,00%
- Taux de réussite aux examens : 78,80%
- Taux de poursuite d'étude : 18,00%
- Taux d'insertion : 82,00%
- Taux d'insertion global dans l'emploi : *Données non disponibles*
- Taux d'insertion dans le métier visé : *Données non disponibles*
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présent sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP35346

Date d'enregistrement de la certification : 10/03/2021

